



A.C.I. – C.Q.F.D. 41 avenue du 8 Mai 45 95200 SARCELLES Tél. 01.34.04.00.73. email : ac.cqfd@free.fr Mai 2003

Sommaire

- ANPE de qualité
- Carte solidarité transport
- Pour les transport gratuits
- Aide au retour à l'emploi des parents
- Allocations chômage
- Retraites
- Emploi à Sarcelles

Edito

TOUS ENSEMBLE

Vous avez en main le journal « Solidaire contre le chômage ». Ce journal veut permettre aux privés d'emploi, aux précaires, aux exclus,...

- d'exprimer nos difficultés de la vie et nos revendications
- de trouver des informations sur les droits,
- d'agir collectivement pour améliorer nos conditions de vie

N'hésitez pas à passer au LOCAL

Lieu d'Organisation des Chômeurs et des Actifs en Lutte) au 41 avenue du 8 Mai 45 95200 Sarcelles.

Du lundi au vendredi 9H30 à 12H30 et 13H à 15H

LOCAL

Lieu d'Organisation des Chômeurs et Actifs en Lutte

Accueillir, dialoguer sortir de l'isolement

Informer sur les droits, orienter,...

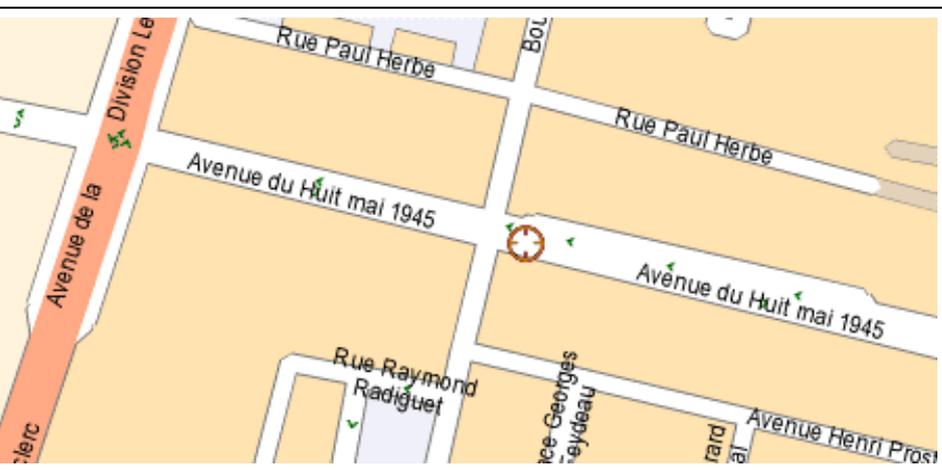
Aider

(rédaction CV, lettre motivation, recherche emploi sur Internet,...)

Agir ensemble

PERMANENCE

Du lundi au vendredi
9H30-12H30 13H-15H
41 avenue du 8 Mai 45
(prés de l'Hôtel de Police)





LA CARTE SOLIDARITE TRANSPORT REDUCTION DE 50%

Vous êtes bénéficiaire de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMUC), ou d'un autre régime de protection sociale basée sur la solidarité; vous habitez en Ile-de-France, vous avez droit, ainsi que vos ayants droit à une réduction de 50% sur le prix des carnets. Hors de Paris, cette même réduction s'applique aussi sur les billets à l'unité

COMMENT OBTENIR CETTE CARTE (GRATUITE)

- Vous appelez le Numéro Azur: 08.10.71.27.12. (prix d'un appel local),
- un correspondant ouvre un dossier à votre nom et vous envoie un formulaire à compléter,
- vous retournez le formulaire complété et signé, sous enveloppe pré-affranchie, accompagné d'une copie de votre attestation d'ouverture des droits comme bénéficiaire, attestation à obtenir auprès de votre organisme de Sécurité Sociale, ou d'un autre régime de protection basée sur la solidarité,
- vous recevrez votre carte, ainsi que celles de vos ayants droits éventuels, dans les trois semaines.

Le Droit au Transport est un droit fondamental

(article 13 de la déclaration des droits de l'homme).

Le Droit au transport est aussi une nécessité pour les citoyens, les plus précaires économiquement : jeunes privés de revenu, chômeurs et autres minima sociaux, comme pour le reste de la population.

Les transports sont un service public payé par la collectivité - impôts directs et indirects - les recettes de billetterie ne couvrent pas les dépenses. Les transports publics ont pour vocation d'assurer la satisfaction du plus grand nombre, sans discrimination quelconque en fonction des ressources ou du manque de ressources des usagers.

Pourtant dans la réalité il en est autrement. Nos élus, les cadres d'entreprises, et autres membres d'instances dirigeantes publiques et privées bénéficient d'une prise en charge totale de leur frais de transports. UN RMIstes, lui doit payer plein pot. Le droit au transport n'est pour lui qu'un droit virtuel, il est de fait assigné à résidence. Pour faire respecter son droit légitime au transport, il ne lui reste qu'une solution la fraude.

La seule réponse apportée par nos politiques au véritable problème de société que pose la revendication "transports gratuits pour tous" c'est la répression. Nous sommes face à une véritable tentative de criminaliser ceux et celles qui ne peuvent pas payer : répression policière, poursuite en justice, amendes, saisies, ... bientôt la prison ferme - La loi sécurité quotidienne dite LSQ prévoit des peines de 6 mois de prison et jusqu'à 7500 euros d'amende (50 000 F) pour les fraudeurs victimes de 11 contraventions dans l'année.

- Nous refusons d'être assignés à résidence, parce que nous ne pouvons pas payer.
- Nous exigeons des transports publics gratuits pour tous et toutes.
- Nous réclamons l'abrogation des lois de 1942 sur la police des chemins de fer et de la loi LSQ.
- Nous conjuguons : reconnaissance du droit imprescriptible à la libre circulation et défense inconditionnelle du service public



- Réseau pour l'abolition des transports payants -



Pour la défense et l'amélioration du Service Public de l'emploi



Faisons respecter les 12 engagements de l'ANPE

Vous trouverez ci-après les engagements rédigés par la direction de l'ANPE sur la qualité de service auprès des demandeurs d'emploi.

Nous vous invitons à indiquer ci-dessous si ces engagements sont respectés et à nous retourner le questionnaire par courrier ou en passant au
LOCAL d' AC ! 41 avenue du 8 mai 45 à Sarcelles (près du commissariat)
Permanence du lundi au vendredi entre 9H30 - 12H30 et 13H - 15H

D'après votre expérience est-ce que ces engagements sont respectés ? (cocher la case correspondantes)		Parfois	Non
1) Lorsque vous téléphonez, nous vous répondons avant la 5° sonnerie et vous dirigeons vers l'interlocuteur pertinent			
2) Lorsque vous entrez dans une agence, un conseiller vous accueille, et vous guide vers le service le plus approprié			
3) Vous êtes systématiquement informés sur les services que nous proposons			
4) Vous pouvez accéder facilement aux services en libre service et bénéficier d'un conseil individualisé pour leur utilisation			
5) Nous veillons en permanence, à ce que les équipements (photocopieur, téléphone, Internet,...) soient en état de marche			
6) Pour vous aider dans votre recherche d'emploi, vous pouvez participer à un atelier au plus tard sous les 8 jours suivant votre demande			
7) Vous avez dans votre agence une documentation actualisée et facile d'accès			
8) Vous avez à votre disposition des offres d'emploi et de formation précises, compréhensibles et actualisées			
9) Si vous deviez attendre pour rencontrer un conseiller, une estimation du délai d'attente vous sera donnée			
10) Vous êtes assuré d'être reçu dans des conditions permettant la discrétion de votre entretien			
11) Dès votre premier entretien, votre conseiller recherche systématiquement les offres d'emploi disponibles correspondant à votre profil.			
12) A la fin de votre premier entretien le Projet d'Action Personnalisé construit avec vous, est adapté à votre situation			

13) Quelles sont vos observations, propositions, revendications ?

.....

.....

.....

EMPLOIS A SARCELLES: MOBILISONS NOUS !

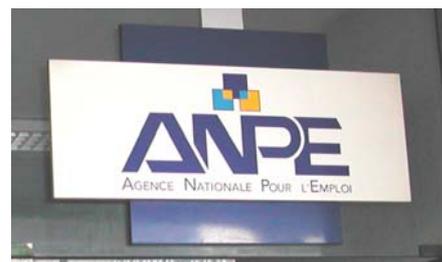
La situation de l'emploi sur notre ville ne s'améliore pas au contraire elle se dégrade. Et ce n'est pas la politique du gouvernement et du MEDEF qui va permettre la création d'emplois (suppression des emplois-jeunes, baisse du nombre d'emplois aidés, baisse de 6% du budget consacré à l'emploi, baisse des allocations chômage les plans sociaux qui se multiplient, la remise en cause des 35 heures, de la retraite à 60 ans,...)

Sur notre secteur, Sarcelles est (malgré le classement en zone franche depuis 5 ans) **la ville ayant le plus fort taux de demandeurs d'emplois de plus d'un an et de plus de 2 ans** (+ 5 points que la moyenne départementale). Nous constatons également que **l'évolution des chômeurs longue durée augmente de + de 10% alors qu'elle baisse sur les villes avoisinantes**. Quant au **chômage des jeunes ils représentent près de 20% des chômeurs** inscrits à l'ANPE, il dépasse de 4 points la moyenne départementale.

Nous assistons de plus en plus à une dégradation de la situation sociale du fait du peu de création d'emplois mais également de fermeture d'entreprises comme GEM PLUS. Dans le même temps nous constatons une dégradation des services publics :

- Il manque près de 25% des postes de conseillers à l'ANPE de Sarcelles
- Le manque de locaux adaptés. L'ANPE de Sarcelles devrait avoir le double de surface actuelle compte tenu du nombre de personnes accueillies. Cela fait des années que les personnels de l'ANPE le revendiquent.

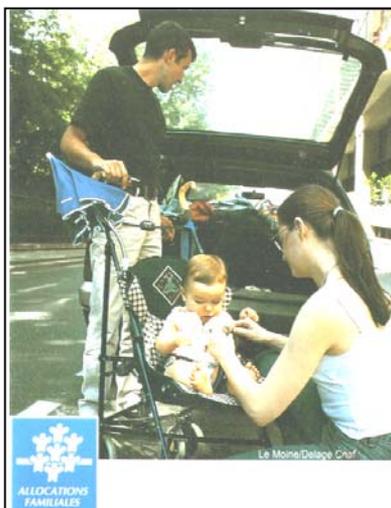
Et ce n'est pas le seul service public sur notre ville qui manque de locaux ou ont des locaux pas adaptés sur Sarcelles (Sécurité sociale, DGAS, Mission locale,...) Qu'attendent ces services publics et la municipalité pour trouver les locaux nécessaires ? Ce n'est pas les locaux vides qui manquent sur notre ville. Par exemple pourquoi ne pas aménager les locaux de l'ancien magasin de bricolage aux Flanades ? Ce n'est pas la surface qui manque, ces services pourraient s'y installer.



Le contexte national et international n'améliore pas la situation de l'emploi. **Nous ne sentons aucune de dynamique locale pour s'attaquer au chômage et venir en aide aux chômeurs**. Il n'y a pas de lieu de concertation et d'action sur la ville pour réfléchir, impulser des initiatives pour l'emploi et sur les effets du chômage sur les demandeurs. Il n'y pas de lieux pour mettre en place des initiatives du type **Plan Local de l'Insertion par l'Economie** permettant de rassembler l'ensemble des acteurs sociaux pour réfléchir et impulser des initiatives favorisant la création d'entreprises, de services, développant les structures de formation pouvant déboucher sur des emplois sur les bassins d'emplois qui nous entourent, le développement de structure favorisant la réinsertion des chômeurs comme les entreprises d'insertions, régies de quartier....

Il serait grand temps que les richesses de nos pays soient utilisées pour répondre aux besoins de la population au lieu d'enrichir quelques uns pour dominer le monde. Il faudrait également que les élus, les partenaires économiques, les citoyens avec leurs associations et syndicats puissent se rencontrer à tous les niveaux (national, régional, local,...) pour faire un diagnostic et développer les initiatives afin de relancer l'activité économique et sociale pour favoriser la création d'emploi et l'aide au victimes du chômage. Ce n'est pas les potentialités de création d'emplois qui manquent lorsque l'on voit tous les emplois qui peuvent être créés pour répondre aux besoins de la population (par exemple rénovations, constructions de logements, d'école, remise en état de nos quartiers, de nos villes, mais également en matière de santé, d'éducation, de culture,...).





L'aide au retour à l'emploi des parents

La CAF vient de mettre en place une aide pour permettre aux parents qui rencontrent des difficultés pour les frais de garde d'enfant à l'occasion d'une reprise d'activités professionnelles.

Conditions :

- Etre allocataire de la CAF du Val d'Oise
- Justifier d'un quotient familial inférieur ou égal à 574 € le mois du dépôt de votre demande.
- Justifier de frais auprès
 - D'une assistante maternelle,
 - D'une structure d'accueil, de loisirs
 - D'accompagnement scolaire pour vos enfants âgés de 0 à 11 ans révolus

Barème :

l'aide ne peut être supérieur au montant des frais engagés et vous devez prendre en charge 10% minimum du coût.

Elle est versée pendant une période de 3 mois maximum et jusqu'à concurrence de 3 049 €

Quotient familiale	Montant mensuel par enfant	
	Non scolarisé	Scolarisé
0 € à 275 €	457,35 € (3 000 F)	228,67 € (1 500 F)
276 € à 427 €	304,90 € (2 000 F)	152,45 € (1000 F)
428 € à 575 €	152,45 € (1 000 F)	76,22 € (500 F)

Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à la CAF
43 rue Marius Delpech 95200 Sarcelles Tél. : 01.34.07.30.00.

Pièces à fournir :

- formulaire de demande
- copie de votre promesse d'embauche, contrat de travail ou premier bulletin de salaire
- justificatifs de frais de garde, de loisirs ou d'accompagnement scolaire
- attestation d'agrément de l'assistante maternelle

Ils amputent les allocations des chômeurs...

Les signataires de la Convention du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi ont la mémoire courte. Dans le préambule, le Médef, la CFDT, la CFTC et la CGC s'auto-proclamaient «compétents pour définir les solutions les plus adaptées aux problèmes posés par la situation de l'emploi ».

Près de 18 mois après la mise en œuvre de ce nouveau système d'indemnisation et de contrôle des chômeurs, ils reportent à juin 2003 la publication du bilan du PARE. Ce qui est connu, c'est le déficit du régime d'indemnisation des chômeurs et la gestion calamiteuse de nos cotisations. Pendant ce temps certains à l'Unédic n'hésitent pas à faire porter la responsabilité du déficit sur les chômeurs et la dite conjoncture. Ils ont la mémoire courte :

- Pourquoi avoir programmé dans le PARE 1, 6,56 milliards de baisse des cotisations patronales ?
- Pourquoi avoir financé 3 650 postes de travail à l'ANPE ?

Cet « échec » de la mise en place du PARE 1 a permis la multiplication des radiations, le contrôle plus pointu des chômeurs, le détournement des cotisations sociales servant à indemniser les chômeurs au profit des patrons et de l'ANPE, qui est un service public et qui s'est vu financer des postes de conseillers à l'emploi par l'UNÉDIC... et tout cela sur le dos des chômeurs et des salariés !

Les rapides « négociations » ont abouti à un «rétrécissement » d'accès à l'indemnisation ainsi qu'une baisse de la durée et du montant de l'indemnisation. Leur gestion calamiteuse de nos cotisations, c'est nous qui la payons aujourd'hui, chômeurs et salariés !

Convention Unédic :

Les chômeurs rasés de près

La nouvelle convention Unédic a débouché sur une augmentation des cotisations (+0,3% salariés et +0,3% employeurs). Quant aux chômeurs ils subissent une hausse de 1,8% de leur contribution au financement de leurs droits à la retraite complémentaire. De même leurs droits sont révisés à la baisse. La durée pendant laquelle ils seront indemnisés est réduite.

Les nouvelles filières d'indemnisation du chômage

	1	2	3	4
Age des salariés concernés	Salariés âgés de moins de 50 ans à la date de la fin de leur contrat de travail	Salariés âgés de 50 ans et + à la date de la fin de leur contrat de travail	Salariés âgés de 57 ans et + justifiant de 100 trimestres validés par l'assurance vieillesse	Salariés âgés de 57 ans et + justifiant de 100 trimestres validés par l'assurance vieillesse
Durée d'affiliation	6 mois au cours des 22 derniers mois	14 mois au cours des 24 derniers mois	27 mois au cours des 36 derniers mois	27 mois au cours des 36 derniers mois
Durée d'indemnisation	7 mois	23 mois	36 mois	42 mois

Retraites: le minimum vieillesse pour seul horizon ?

Aussi étonnant que cela puisse paraître, malgré les 5 à 7 millions de chômeurs, RMIstes et salariés pauvres, malgré les dégrèvements et exonérations de cotisations accordés au patronat, le régime des retraites est toujours bénéficiaire. Alors, que nous chantent le gouvernement et le MÉDEF ? Ils nous chantent que le régime court à la faillite à cause du baby-boom de l'après-guerre. Le baby-boom a bon dos ! Entre 1950 et aujourd'hui, la part des pensions dans le revenu national a augmenté de 250% sans que cela provoque les cataclysmes... que certains prédisaient à l'époque !

Selon les calculs les plus sérieux, une augmentation de la masse salariale de 0.37 points par an consacrée aux cotisations vieillesse permettrait, à elle seule, de garantir les retraites jusqu'à 2040.

Après les nouveaux pauvres, les nouveaux vieux pauvres

L'insécurité sociale règne déjà chez les retraités. L'offensive a commencé en 1980 quand, dans l'indifférence générale, le gouvernement décida de ne plus valider les annuités des chômeurs non indemnisés. En 1993, la réforme de la retraite de base du régime général (dite Balladur) a accentué la dégradation.

Ce que vise le MÉDEF et son gouvernement, c'est une durée de cotisation pour tous de 42 voire 46 annuités. Le but n'est bien évidemment pas de faire travailler plus longtemps des gens âgés que le patronat fiche à la porte vers 50 ans. Le but est de pousser les salariés hors des entreprises avec une retraite amputée par une durée de cotisation incomplète.

Aujourd'hui, près des 2/3 des dossiers de liquidation de retraite à 60 ans sont déposés par des demandeurs qui ne travaillent plus.

2/3 des demandeurs sont au chômage ou en préretraite. La plupart des boîtes poussent les salariés vers la sortie à 57 ans. Et il y a de nombreuses conventions de départ anticipé à 50 ou 52 ans comme chez IBM ou à Shell. L'âge moyen de la cessation d'activité est de 58,5 ans pour les hommes et de 56,5 ans pour les femmes.

Augmenter la durée de cotisation veut dire tout simplement allonger la durée de chômage mais pas des allocations chômage : l'UNÉDIC vient de supprimer d'un coup jusqu'à deux ans d'indemnisation (24 mois) pour les chômeurs âgés de plus de 50 ans.

D'ores et déjà, la retraite à 60 ans n'existe plus pour les chômeurs et les précaires (salariés ayant travaillé à temps partiel ou connu des carrières discontinues ou incomplètes). Le jeu des décotes diverses les condamne à attendre le Minimum Vieillesse (65 ans) avec un revenu tournant autour du RMI . . .



Nous voulons un revenu garanti, à la retraite comme au chômage, qui ne soit pas inférieur au SMIC...

- Retraite sans condition à 60 ans ou après 37 ans et demi d'activité pour tous ceux qui le désirent, à partir de 50 ans pour les métiers pénibles ou en cas de chômage ;
- Minimum vieillesse au niveau du SMIC à partir de 60 ans ;
- Abrogation des mesures de 1980, de la réforme Balladur de 1993 et des accords ARRCO-AGIRC de 1996 ;
- Intégration des indemnités de chômage et de formation, sur lesquelles nous cotisons, dans les meilleures années ;
- Fin des exonérations de cotisations sociales accordées aux patrons ;
- Régularisation des immigrés sans-papiers pour lesquels les patrons ne payent aucune charge sociale ;
- Elargissement du financement des retraites à tous les revenus y compris ceux du capital, de la spéculation, de la richesse créée par les machines.

Nous vous appelons à participer aux actions et manifestations pour imposer au gouvernement une réforme qui aille dans le sens du progrès social